

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
23 juin 2026

Date d’affichage :
23 juin 2026

Objet

N° 26.06.30 – 054
Subventions aux associations

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-six, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absents : Jimmy BAMBOUCHE, Frédérique CHARPENEL.

Procurations : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN – Frédérique CHARPENEL donne procuration à Delphine ALLEGRE.

Secrétaire de séance : Florian DEYGAS.

Après avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 24 voix « pour » et 5 abstentions (Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE), décide :

- de voter les subventions communales présentées sur le tableau ci-dessous :

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
ASS Ball Trap	708 €		708 €
ASS Vélo	708 €		708 €
SCS Football	19 875 €		19 875 €
ASS Golf	708 €		708 €
ASS Pelote	708 €		708 €
ASS Pétanque	708 €		708 €
ASS Rugby	35 074 €		35 074 €
ASS Tennis	1 800 €		1 800 €
Les Ecureuils Soustonnais	3 402 €		3 402 €
Sporting (Judo Club)	1 181 €		1 181 €
Handisport (Foyer Lestang)	836 €		836 €
Club d'Aviron	2 730 €		2 730 €
ASS Badminton	708 €		708 €
B.R.O.S	708 €		708 €
ASS Running			
(Daphnée Etie ne prenant pas part au vote)	708 €		708 €
Club de voile du Marensin	708 €		708 €

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 040-214003105-20260706-DELIB26_054-DE

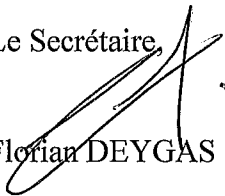


CULTURE			
Lous Cadetouns	1 543 €		1 543 €
El Golpe Tacon	350 €		350 €
Harmonie municipale	14 500 €		14 500 €
Chorale Chœur d'Albret	561 €		561 €
Art et Création	111 €		111 €
Cercle Taurin			
(Patrick Bedat ne prenant pas part au vote)	439 €		439 €
Association Art Lyrique en Aquitaine		12 730 €	12 730 €
Association Lo Gascon a Soston	619 €		619 €
Compagnie des Sciences	731 €		731 €
NOSA	350 €		350 €
ANCIENS COMBATTANTS			
FNACA (section locale)	226 €		226 €
UNACITA (section locale)	226 €	1 000 €	1 226 €
Union Nationale des Combattants (section locale)	226 €		226 €
Association nationale des Anciens Combattants (ANACR)	130 €		130 €
Médaillés Militaires	130 €		130 €
SECTEUR SOCIAL			
Retraités (Club des)	761 €		761 €
Secouristes	1 462 €		1 462 €
Conjoints Survivants	248 €		248 €
Secours populaire Soustons	708 €		708 €
Secours catholique	708 €		708 €
Handiville	609 €		609 €
Donneurs de sang (amicale)	666 €		666 €
Les Jardins Familiaux de Soustons	854 €		854 €
Les Jardins Partagés	854 €		854 €
SECTEUR SCOLAIRE & ENFANCE			
Coopérative scolaire Isle Verte	3 600 €		3 600 €
Coopérative scolaire école maternelle	2 500 €		2 500 €
Coopérative Collège François MITTERRAND (foyer)	871 €		871 €
Ass. Sportive Scolaire CES Collège François MITTERRAND	609 €		609 €
FETES ET TOURISME			
* Comité des Fêtes	2 922 €		2 922 €
* Comité des fêtes de Costemale			
(Nelly Dubertrand ne prenant pas part au vote)	1 058 €		1 058 €
* Comité des fêtes de Hardy	1 058 €		1 058 €

ASSOCIATIONS DIVERSES			
Amicale du Personnel Communal et Du CCAS	17 692 €		17 692 €
Société de Chasse	3 467 €		3 467 €
Société de Pêche	3 467 €	1 500 €	4 967 €
Jouons à Soustons	350 €		350 €
Battle Darts	350 €		350 €
ADRASEC	371 €		371 €
TOTAL	137 654 €	15 230 €	152 884 €

Subventions versées sous réserve de la présentation des documents demandés
*Subvention liée à l’organisation des fêtes de quartier

Le présent acte est susceptible d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.

Le Secrétaire

Florian DEYGAS

Soustons, le 1^{er} juillet 2026,
Monsieur le Maire

Philippe SAINT-MARTEL

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 040-214003105-20260706-DELIB26_054-DE

